



LA LETTRE

N° 2022-08

ORPEA OU LE BAL DES HYPOCRITES

Il aura fallu le covid 19 avec le 1/3 des décès en EHPAD et la publication du livre de Victor CASTANET, « LES FOSSOYEURS » chez Fayard, pour qu'éclate au grand jour le scandale des EHPAD.

Pendant des années les personnes âgées sont regardées, non pas pour ce qu'elles sont, mais davantage pour ce qu'elles peuvent rapporter. Ne parle-t-on pas d'or gris ? Ne sommes-nous pas sollicités quotidiennement pour investir dans les établissements pour personnes âgées ?

Dans le Jura, n'assistons pas à la fermeture de lits dans le public et à l'ouverture de lits dans le privé ?

Le but de ces structures privées c'est de gagner de l'argent le plus possible. Alors comment s'étonner de ce scandale ? Ces structures privées ne sont pas faites pour accueillir les personnes âgées avec peu de ressources. Les EHPAD privés ne passent pas de convention pour accueillir les personnes relevant de l'aide sociale.

Quand le montant moyen des retraites et pensions ne s'élève qu'à 1 393€ en 2019 après les prélèvements sociaux, comment voulez-vous qu'elles paient des séjours à raison de 2 625€ dans le Jura et encore moins ceux d'Orpéa à plus de 6000€ mensuels dans certains établissements.

En signant la convention pour faire bénéficier les personnes âgées de l'aide sociale, les établissements perdent leur autonomie dans la fixation du prix de journée. C'est le Département qui, en dernier ressort en fixe le montant.

Pour comprendre la situation, il faut un peu de pédagogie sur l'élaboration des budgets des EHPAD.

En fait, il s'agit de 3 budgets différents. Un budget dit « soins » avec la prise en charge par la Sécurité sociale des dépenses liées aux soins et notamment les salaires des infirmières, du médecin coordonnateur, les auxiliaires médicaux et 30% des aides-soignantes. C'est l'ARS qui fixe le nombre de soignants qui manquent terriblement. Dans un EHPAD que je connais bien, il a été démontré qu'il fallait au moins 20 aides-soignantes pour effectuer le travail. Elles ne sont que 16. Un budget dit « dépendance » avec la prise en charge par le Département dans le cadre de l'APA, des fournitures liées à la dépendance et les salaires des 70% aides-soignantes ainsi que 30% des agents de services hospitaliers. Ce budget dépend du taux de dépendance des résidents et des décisions du Département. Toutes les autres dépenses (investissements immobiliers, l'alimentation, l'eau, l'énergie, l'animation, les salaires du personnel administratif, ..) sont prises en charges par les résidents au travers du prix de journée. C'est le budget « hébergement ». Dans les EHPAD sans résident bénéficiant de l'aide sociale, c'est le seul budget pouvant être fixé librement par le gestionnaire.

Il est alors tentant pour les gestionnaires des EHPAD privés, comme Orpéa l'a fait, d'embaucher des aides-soignantes viruelles en CDI et de les remplacer par des ASH en CDD au moindre coût pour effectuer le travail. D'après CASH INVESTIGA-

TIONS, c'est également ce qui s'est passé chez Korian.

A contrario, dans les EHPAD publics, avec les difficultés d'obtenir des ARS des postes d'aides-soignantes en nombre suffisant payées par le budget soins, certaines tâches relevant de leurs prérogatives sont exécutées par des agents hospitaliers payés sur le budget hébergement **financés par les résidents** en lieu et place de la sécurité sociale et de l'APA.

Nous reviendrons sur le sujet dans une prochaine lettre.

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@laposte.net